



AFRICAN UNION
INTERAFRICAN BUREAU
FOR ANIMAL RESOURCES

STRATEGIE PANAFRICAINNE SUR L'AMELIORATION DE LA COLLECTE, DE L'ANALYSE ET DE LA DIFFUSION DES DONNEES SUR LA PECHE ET L'AQUACULTURE

Mai 2014

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AB	Autorité d'un bassin
ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AEP	Approche écosystémique des pêches
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
ANAF	Réseau de l'aquaculture pour l'Afrique
ANP	Assistant numérique personnel
APCN	Agence de planification et de coordination du NEPAD
BAD	Banque africaine de développement
BNS	Bureau national des statistiques
CB	Commission d'un bassin
CCPR	Code de conduite pour une pêche responsable
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	Communauté économique régionale
CMAPA	Conférence des ministres africains des pêches et de l'aquaculture
COFI	Comité des pêches
COREP	Commission régionale des pêches pour le Golfe de Guinée
CPCO	Comité des pêches de la région centre-ouest du Golfe de Guinée
CPUE	Capture par unité d'effort
CUA	Commission de l'Union africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO/Stratégie-STA	Stratégie de la FAO visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture
FAO/Stratégie-STP	Stratégie de la FAO visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture
FIRMS	Système de surveillance des ressources halieutiques
KMFRI	Institut de recherche marine du Kenya
LVFO	Organisation des pêches du lac Victoria
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
ORP	Organe régional des pêches

PCI-Afrique/	Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique)
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PPNF	Programme poisson NEPAD-FAO sur le poisson
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SIG	Système d'information géographique
SNDD	Stratégie nationale pour le développement de la statistique
SSN	Système statistique national
SWIOFC	Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien
UA	Union africaine
UA/BIRA	Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
UNSC	Commission des Nations Unies pour les statistiques

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	1
II. CADRE GENERAL	2
<i>II.1. Le contexte africain</i>	<i>2</i>
<i>II.2. Le contexte mondial</i>	<i>3</i>
A. Stratégies de la FAO pour l'amélioration de l'information sur l'état et les tendances des pêches de capture et de l'aquaculture.....	3
B. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales	3
<i>II.3. La Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture.....</i>	<i>4</i>
III. CADRE CONCEPTUEL ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE	5
<i>III.1. Le Code de conduite pour une pêche responsable et l'Approche écosystémique pour la pêche et l'aquaculture</i>	<i>5</i>
<i>III.2. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique et la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales</i>	<i>5</i>
<i>III.3. Le cadre conceptuel de la Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture.....</i>	<i>6</i>
A. Dimensions	6
B. Entités de production et processus de production	7
C. Correlations	7
D. Statistiques et analyses	7
E. Intrants, produits, résultats et impacts	7
<i>III.4. Les principes directeurs relatifs à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de l'information sur la pêche et l'aquaculture</i>	<i>9</i>
IV. UNE LISTE D'INDICATEURS DE BASE ET LE CADRE DIRECTEUR D'ECHANTILLONNAGE	11
<i>IV.1. Indicateurs et variables de base dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture</i>	<i>12</i>
<i>IV.2. Le cadre directeur d'échantillonnage</i>	<i>14</i>
A. L'aquaculture et le cadre directeur d'échantillonnage	14
B. La pêche artisanale et le cadre directeur d'échantillonnage.....	14
V. CADRE INSTITUTIONNEL D'ECHANGE D'INFORMATIONS.....	16
<i>V.1. Utilisateurs de données</i>	<i>16</i>
A. Niveau national.....	16
B. Niveaux régional et continental	16
C. Niveau mondial	16
<i>V.2. Système de partage d'informations.....</i>	<i>17</i>
VI. BESOINS SPECIAUX AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL.....	19
<i>VI.1. Cadres institutionnels au niveau national : statistiques sur la pêche et l'aquaculture et leur intégration dans les systèmes statistiques nationaux (SSN) et la Stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS)</i>	<i>19</i>
A. Les systèmes statistiques nationaux (SSN)	19
B. La Stratégie nationale de développement des statistiques	19
<i>VI.2. Cadres institutionnels au niveau régional.....</i>	<i>20</i>
VII. RENFORCEMENT DES CAPACITES AUX FINS DE DURABILITE	21
VIII. PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE ET CONSIDERATIONS DE FINANCEMENT	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le cadre conceptuel de la Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture	6
Figure 2 : Diagramme de circulation de l'information des systèmes nationaux aux utilisateurs	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variables de base à collecter au niveau national, indiquant le secteur couvert et la stratégie de collecte de données	12
Tableau 2 : Actions proposées pour l'opérationnalisation de la stratégie.....	23

PRÉPARATION DE LA STRATÉGIE

Les systèmes de collecte de données sur la pêche et l'aquaculture en Afrique ne fonctionnent pas de façon satisfaisante, et ne produisent pas toutes les informations requises pour évaluer la pertinence des décisions en matière de politiques et de gestion de la pêche et de l'aquaculture, et pour déterminer l'état d'exploitation des ressources halieutiques et la performance globale des mesures existantes de gestion de la pêche.

Cette lacune a été évoquée au cours de plusieurs réunions panafricaines de haut niveau sur la pêche et l'aquaculture, notamment : le Sommet « Poissons pour tous » (Nigeria, 2005) ; la Conférence des Ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CMAPA) tenue en Gambie en 2010 ; la Réunion de réflexion sur la formulation d'un Cadre politique Panafricain et d'une Stratégie globale de réforme de la pêche en Afrique (Côte d'Ivoire, 2012) ; et la Réunion de réflexion (validation) sur la formulation du Cadre politique panafricain et de la Stratégie globale de réforme de la pêche en Afrique (Cameroun, 2012).

Ainsi, l'Union africaine (UA) a donné un degré de priorité élevé à l'amélioration de l'information sur la pêche et l'aquaculture en Afrique, à travers l'élaboration d'une stratégie destinée à combler cette lacune. Les décisions de la CMAPA et la stratégie panafricaine qui y a fait suite sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture sont une réaction à cette priorisation.

Le présent document stratégique vise à fournir un cadre et des directives susceptibles de conduire à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nationales et régionales pour appuyer la gestion de la pêche, le développement de l'aquaculture et l'élaboration de politiques.

L'Agence de planification et de coordination du NEPAD et la FAO, à travers le Programme poisson NEPAD-FAO (PPNF), en collaboration avec le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), a contribué à l'élaboration des domaines thématiques de la stratégie, au cours d'une réunion de réflexion tenue à Nairobi au Kenya, les 8 et 9 juillet 2013. La réunion a attiré 22 experts des domaines de la pêche / aquaculture et de la statistique, issus des États membres de l'UA, des communautés économiques régionales (CER), des organismes régionaux de pêche (ORP), des commissions des divers bassins, de la Commission de l'UA (Division des statistiques), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la FAO.

La Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données sur la pêche et l'aquaculture a été élaborée par un groupe restreint d'experts désignés lors de la réunion du groupe de réflexion, au cours d'une retraite de deux jours tenue au bureau de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), les 27 et 28 août 2013, à Midrand (Afrique du Sud), comme l'avait prescrit la réunion de réflexion de Nairobi. L'élaboration de cette stratégie a été guidée par les résultats de la réunion de réflexion de Nairobi.

Ce document présente l'avant-projet de la Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données sur la pêche et l'aquaculture, distribuée aux parties prenantes pour commentaires.

REMERCIEMENTS

La Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture a été élaborée par l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et la FAO, par l'intermédiaire du Programme poisson NEPAD-FAO (PPNF), et le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) en collaboration avec les États membres de l'UA, les communautés économiques régionales (CER), les organismes régionaux de pêche (ORP), les commissions des divers bassins, la Commission de l'UA (Division des statistiques), et la Banque africaine de développement (BAD).

Les domaines thématiques de la Stratégie ont été formulés lors d'une réunion du groupe de réflexion tenue à Nairobi au Kenya les 8 et 9 juillet 2013, par : Adel A. Shaheen (Université de Benha, Egypte), Alushe Nditya (APCN), Bright Onapito (ANAF), Edward Kimani (KMFRI / SWIOFC), Emile Essema (COREP), Eusebio Siquela (Département de la Pêche, Mozambique), Friday Njaya (Département de la Pêche, Malawi), Georges Mba-Asseko (Programme poisson NEPAD-FAO), Gertjan de Graaf (Consultant de la FAO), Luca Garibaldi (FAO), Mohamed Seisay (UA-BIRA), Nelson Afonso (Département de la Pêche, Mozambique), Ngarhimdi Rassebaye (CEEAC), Peter Nzungi (Département de la Pêche, Kenya), Samson Abura (LVFO), Samson Bel-Aube Nougbodohoue (CUA), Sedzro Kossi Maxoe (CPCO/FCWC), Simplicie Nouala (UA-BIRA), Toivo Uahengo (MFMR, Namibie), et Vincent Ngendakumana (BAD).

La Stratégie a été élaborée au cours d'une retraite d'experts tenue au bureau de l'Agence du NEPAD les 27 et 28 août 2013, à Midrand (Afrique du Sud) par : Mohamed Seisay (UA-BIRA), Toivo Uahengo (MFMR, Namibie), Friday Njaya (Département de la Pêche, Malawi), Georges Mba-Asseko et Gunilla Greig (Programme poisson du NEPAD-FAO), Alushe Nditya (APCN) et Gertjan de Graaf (Consultant de la FAO), comme l'avaient prescrit les participants à la réunion de réflexion de Nairobi.

RESUME

La disponibilité de données fiables est l'une des conditions préalables à une prise de décision éclairée en matière de pêche et d'aquaculture. Dans la perspective d'améliorer la qualité des statistiques sur la pêche et l'aquaculture pour qu'elles informent les pays, les organismes régionaux et la CUA sur l'état et les tendances des ressources halieutiques en Afrique, l'Union africaine a donné un degré de priorité élevé à l'élaboration d'une stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture.

La stratégie a été élaborée à la faveur d'un processus de consultation dirigé par l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) et la FAO, par l'intermédiaire du Programme poisson NEPAD-FAO (NFFP), avec le soutien du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA -BIRA).

Le principal objectif de la Stratégie panafricaine est de *fournir un cadre et des directives à même de conduire à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nationales et régionales en vue d'appuyer la gestion de la pêche, le développement de l'aquaculture et l'élaboration des politiques du secteur en Afrique.*

La stratégie devrait assurer l'exactitude, la durabilité, la pertinence, l'actualité, la comparabilité, la disponibilité et l'accessibilité des données recueillies sur la pêche et l'aquaculture – éléments essentiels à prendre en considération lors de la conception et de la mise en œuvre de systèmes de collecte de données sur la pêche et l'aquaculture.

Les domaines thématiques de cette stratégie couvrant les pêches maritime et intérieure, la production aquacole industrielle, semi-industrielle et artisanale et les activités postérieures aux récoltes, y compris les informations sur la commercialisation et le commerce, sont repris ci-dessous :

1. Cadre conceptuel et principes directeurs ;
2. Liste d'indicateurs / variables de base à recueillir au niveau national ;
3. Cadre institutionnel pour l'échange d'informations ;
4. Statistiques sur la pêche et l'aquaculture et leur intégration dans les systèmes statistiques nationaux et la Stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS) ;
5. Renforcement des capacités ;
6. Plan d'action pour la mise en œuvre, y compris les considérations de financement.

La Stratégie panafricaine quinquennale pour l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture est axée sur les domaines d'action prioritaires tels que (i) le renforcement des capacités, y compris les systèmes de stockage et d'échange d'information, (ii) la cohérence et la coordination, (iii) l'appropriation et le financement et (iv) le suivi et le rapportage.

I. INTRODUCTION

La connaissance de l'état et des tendances de la pêche et de l'aquaculture, notamment les aspects socio-économiques de ces dernières, est essentielle à l'élaboration de politiques rationnelles, à la prise de décisions plus éclairées, à la gestion responsable de la pêche et au développement de l'aquaculture. Au niveau national, elle est nécessaire car elle permet de déterminer les avantages sociaux et économiques découlant de la pêche et de l'aquaculture, y compris la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette information est également indispensable pour l'évaluation de la pertinence des décisions en matière de politiques et de gestion de la pêche et de l'aquaculture, et pour le suivi de l'état d'exploitation des ressources halieutiques et de la performance globale des mesures en place de gestion de la pêche et de développement de l'aquaculture.

La collecte et l'analyse des données sur la pêche et l'aquaculture est un exercice coûteux et qui demande beaucoup de temps. Les problèmes persistants liés à l'insuffisance de ressources financières nécessaires pour la collecte des données ou à l'inefficacité des systèmes de collecte de données ont souvent engendré une production d'informations de mauvaise qualité qui ont conduit à l'inutilisation ou à l'utilisation limitée des statistiques dans la gestion de la pêche et l'élaboration des politiques en Afrique. Récemment, la FAO a signalé que, selon l'enquête statistique de 2009, vingt-et-un (39%) des 54 pays africains ont été incapables de fournir des statistiques nationales sur la pêche, et pour 12 autres pays (22%) les données présentées ont été jugées insuffisantes par rapport à l'importance relative de la pêche dans ces pays (Garibaldi, 2012).

La Conférence des Ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CMAPA, 2010) a exhorté les États membres de l'UA et les partenaires au développement à mettre en place des efforts visant à améliorer les connaissances scientifiques et à renforcer les capacités. Il s'agit d'une exigence qui permettra d'assurer une prise de décision éclairée et adéquate.

Dans ce contexte, il est nécessaire de revoir la méthodologie actuelle utilisée par les États membres africains pour la collecte et l'analyse de données, afin d'élaborer un cadre stratégique commun pour son amélioration. En outre, il est essentiel d'évaluer et de déterminer des stratégies permettant de relier les statistiques de la pêche et de l'aquaculture à d'autres priorités et objectifs de développement au niveau national.

Par conséquent, l'Union africaine a donné la priorité à l'amélioration de l'information sur la pêche et l'aquaculture africaines à travers la formulation d'un cadre stratégique. Ainsi, la « Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données sur la pêche et l'aquaculture » a été élaborée en réponse à cet objectif.

La stratégie couvre une période de cinq (5) ans à compter de 2014, après son adoption par le Sommet de l'UA (2014-2019). L'objectif est de faire en sorte que l'information mise à disposition à la suite de l'exécution de cette stratégie donne une image précise de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, aidant ainsi les décideurs à prendre des décisions plus éclairées sur le développement durable du secteur.

II. CADRE GENERAL

II.1. Le contexte africain

La pêche et l'aquaculture jouent un rôle important dans le complexe rural et agricole global de la création d'emplois et de la production alimentaire en Afrique. Ce complexe est essentiel à la croissance économique, à l'amélioration du niveau de vie, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire, et est directement lié aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

Le *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique*, qui englobe la pêche et l'aquaculture, est conçu pour aider les pays africains à atteindre un niveau plus élevé de croissance économique. En tant que processus dirigé par l'Afrique et propre aux Africains, à travers le Nouveau Partenariat de l'Union africaine pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le PDDAA aborde les questions de politiques et de capacités dans tout le secteur agricole et le continent africain dans son ensemble. Le PDDAA cherche à :

1. définir la croissance stimulée par l'agriculture comme principale stratégie à utiliser pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) de réduire de moitié la proportion de personnes pauvres et affamées ;
2. atteindre un taux de croissance annuel moyen de 6 pour cent pour le secteur agricole au niveau national ;
3. affecter 10 pour cent des budgets nationaux au secteur agricole ;
4. utiliser les contingents régionaux et la coopération pour stimuler la croissance du secteur ; et
5. promouvoir les partenariats, le dialogue politique, l'évaluation et la responsabilisation en vue d'améliorer l'efficacité.

La Déclaration de Maputo de 2003 exhorte les EM de l'UA à accroître la part de l'allocation du budget national à l'agriculture, y compris le secteur de la pêche.

Le Plan d'action 2005 du NEPAD (Sommet d'Abuja) reconnaît les contributions vitales des pêches intérieure et maritime africaines à la sécurité alimentaire et aux revenus de plusieurs millions d'Africains, à la réduction de la pauvreté et au développement économique sur le continent. Le Plan souligne que les capacités régionales en matière de recherche et développement doivent être renforcées, et qu'une expertise technique dans la région doit être soutenue à travers la collaboration en réseau et l'amélioration des communications.

La première Conférence des Ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture (2010) a mis en évidence l'importance des connaissances scientifiques dans la prise de décision pour une gestion rationnelle du développement de la pêche et de l'aquaculture, et a formulé en conséquence des recommandations à cet égard. Cette observation a contribué dans une large mesure à l'inclusion de la conservation des usages de la pêche comme pilier-clé dans le Cadre politique panafricain et Stratégie de réforme de la pêche. La CMAPA a exhorté les EM

de l'UA à entreprendre des réformes dans le secteur de la pêche afin d'atteindre une contribution de 6% au produit intérieur brut (PIB) national.

La Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur l'aquaculture et la pêche sera reliée aux efforts statistiques continentaux et mondiaux et autres initiatives et viendra les appuyer. Dans le contexte africain, on peut citer comme exemples (i) le Plan d'action du NEPAD pour la pêche et l'aquaculture (2005) ; (ii) le Cadre politique panafricain et la Stratégie de réforme de la pêche ; (iii) la Charte africaine sur les statistiques ; (iv) la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) ; et (v) l'Initiative d'amélioration des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le développement rural.

II.2. Le contexte mondial

Dans le contexte mondial, les stratégies de la FAO pour l'amélioration de l'information sur l'état et les tendances de la pêche de capture et de l'aquaculture, respectivement *STF* et *STA*, et la Stratégie mondiale sur l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, doivent être prises en considération dans la Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur l'aquaculture et la pêche.

A. Stratégies de la FAO pour l'amélioration de l'information sur l'état et les tendances de la pêche de capture et de l'aquaculture

A la demande de son Comité des pêches (COFI), la FAO a initialement élaboré une stratégie visant à améliorer l'information sur l'état et les tendances des pêches de capture (Stratégie FAO-STF). COFI a adopté la stratégie par consensus et, en 2003, celle-ci a été approuvée par le Conseil de la FAO et par l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU). Une stratégie similaire pour l'aquaculture - la stratégie FAO-STA, a été élaborée en 2008.

Ces deux documents de la FAO, la Stratégie *STF* et la stratégie *STA*, sont des instruments facultatifs qui s'appliquent à tous les États et entités. Leurs objectifs généraux sont de fournir un cadre d'amélioration des connaissances et de la compréhension de l'état et des tendances de la pêche et de l'aquaculture, comme base de formulation de politiques en matière de pêche et d'aquaculture et de gestion durable de ces sous-secteurs. Les stratégies *STF* et *STA* de la FAO sont mises en œuvre à travers des accords entre États - directement ou par le biais d'organismes régionaux de pêche (ORP). Les deux stratégies fournissent une liste de mesures à prendre pour l'atteinte de leurs objectifs.

B. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales

Dans le souci de faire face à la baisse de la quantité et de la qualité des statistiques agricoles dans les pays en développement, une Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été élaborée et approuvée en février 2010 par la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU). Le but de la Stratégie mondiale est de fournir un cadre et une méthodologie propres à conduire à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des statistiques alimentaires et agricoles nationales et internationales, afin de guider l'analyse des politiques et la prise de décisions.

Le Plan d'action d'accompagnement 2011-2015 sur l'Amélioration des statistiques pour la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le développement rural, a pour objectif de

mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Afrique et appuie le processus PDDAA.

II.3. La Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture

Le principal objectif de la Stratégie panafricaine est de : *fournir un cadre et des directives susceptibles de conduire à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nationales et régionales en vue d'appuyer la gestion de la pêche, le développement de l'aquaculture et l'élaboration de politiques en Afrique.*

La stratégie devrait assurer l'exactitude, la durabilité, la pertinence, l'actualité, la comparabilité, la disponibilité et l'accessibilité des données recueillies - principales caractéristiques à prendre en considération lors de la conception et la mise en œuvre des systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture.

Les domaines thématiques¹ de cette stratégie couvrant les pêches maritime et continentale, tant industrielle qu'artisanale, la production aquacole et les activités postérieures à la récolte, y compris l'information sur la commercialisation et le commerce, sont repris ci-dessous :

1. Cadre conceptuel et principes directeurs ;
2. Liste d'indicateurs / variables de base à recueillir au niveau national ;
3. Cadre institutionnel sur l'échange d'informations ;
4. Statistiques sur la pêche et l'aquaculture et leur intégration dans les systèmes statistiques nationaux et la Stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS) ;
5. Renforcement des capacités ;
6. Plan d'action pour la mise en œuvre, y compris les considérations pour une stratégie de financement.

Les domaines thématiques de la stratégie sont présentés dans les chapitres suivants.

¹ Ils ont été définis lors de la réunion de réflexion tenue à Nairobi (Kenya) les 8 et 9 juillet 2013.

III. CADRE CONCEPTUEL ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE

Le cadre conceptuel est principalement guidé par :

- le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) ; et
- le Programme détaillé pour le développement agricole en Afrique (PDDAA).

III.1. Le Code de conduite pour une pêche responsable et l'Approche écosystémique pour la pêche et l'aquaculture

La gestion de la pêche telle qu'elle est pratiquée depuis le début des années 1940 est fortement axée sur les activités de pêche et les ressources halieutiques cibles. À la fin des années 1980, il est devenu clair que les ressources halieutiques marines ne pouvaient plus supporter la pression liée à l'évolution rapide et souvent incontrôlée de la pêche. Au fur et à mesure que la pression sur les ressources et les écosystèmes augmentait, les lacunes de cette approche visant une espèce unique sont devenues plus évidentes. Ainsi, une nouvelle approche, qui a adopté la conservation et les considérations environnementales de manière plus approfondie, une approche écosystémique des pêches (AEP) était requise d'urgence. L'application de l'approche écosystémique contribuera à l'exécution de nombreuses dispositions contenues dans le Code de conduite de la FAO (1995) pour une pêche responsable (FAO, 2003).

Le but d'une *approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture* est « de planifier, développer et gérer la pêche d'une manière qui tient compte des multiples besoins et désirs des sociétés sans mettre en péril les possibilités pour les générations futures de profiter de tout l'éventail des biens et services fournis par les écosystèmes marins.» L'approche écosystémique est donc définie dans ce contexte comme une approche qui « s'efforce d'équilibrer divers objectifs de la société en tenant compte des connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et de leurs interactions, et en appliquant à la pêche une approche intégrée dans des limites écologiques valables.» (FAO, 2003).

Les informations requises pour appuyer l'élaboration de plans de gestion de la pêche fondés sur l'approche écosystémique sont regroupées dans les trois catégories suivantes (FAO 2005) :

1. Contributions de la pêche au bien-être écologique ;
2. Contributions de la pêche au bien-être humain ;
3. Capacité à atteindre les objectifs de gestion.

III.2. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique et la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui englobe la pêche et l'aquaculture, est conçu pour aider les pays africains à atteindre un niveau plus élevé de croissance économique.

Les informations recueillies dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, laquelle soutient la mise en œuvre du PDDAA, sont regroupées en trois dimensions :

1. la dimension économique,
2. la dimension environnementale , et
3. la dimension sociale.

Outre ces dimensions, les relations de cause à effet qui les relient sont intégrées, ce qui est indispensable pour relier l'information statistique à travers les différents domaines.

III.3. Le cadre conceptuel de la Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture

La combinaison de l'approche écosystémique des pêches et des cadres de collecte de données PDDAA / mondiaux fournit le cadre de collecte de données et d'information sur l'aquaculture, comme le montre la Figure 1.

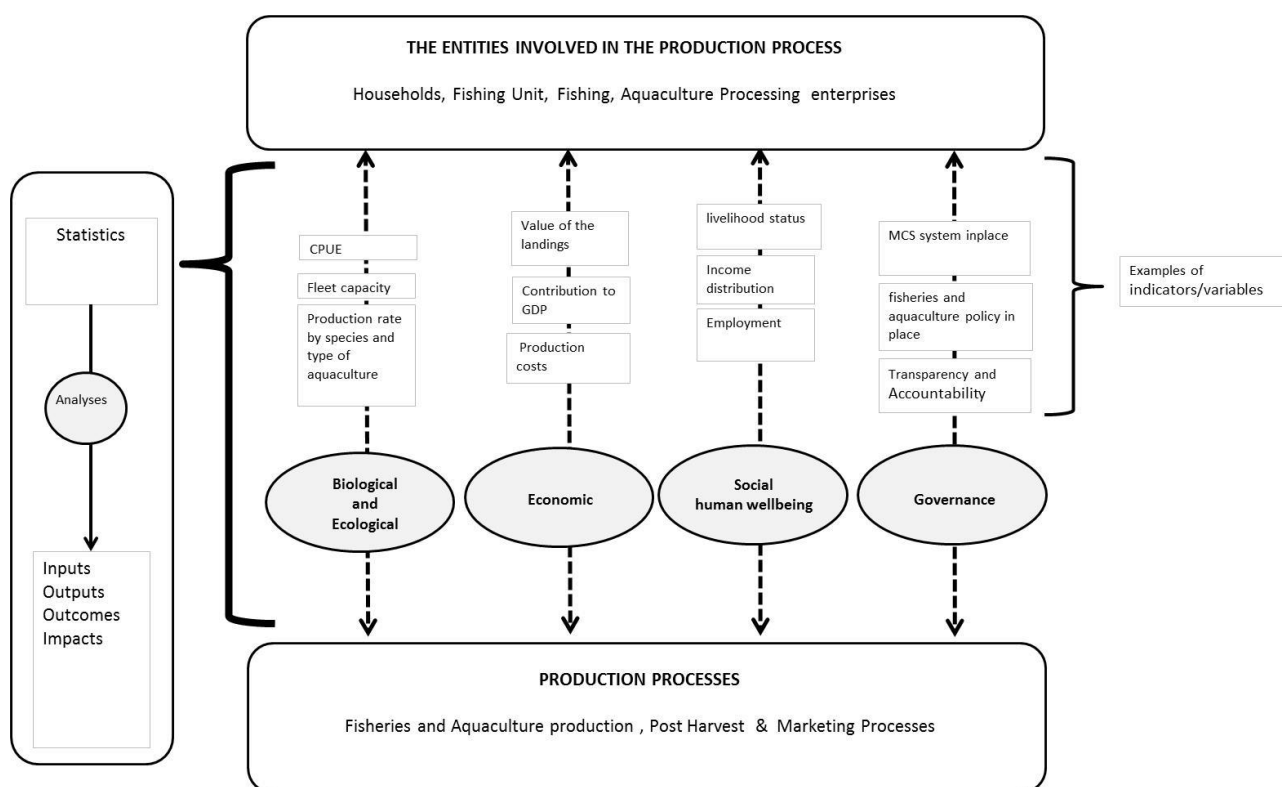


Figure 1 : Le cadre conceptuel de la Stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture

A. Dimensions

Les dimensions sont intégrées pour fournir le contexte élargi de la pêche et de l'aquaculture et saisir les relations avec les questions économiques et sociales et de gouvernance.

La *dimension biologique et écologique* porte sur la collecte de données sur la pêche traditionnelle liées aux espèces cibles ainsi que l'impact de la pêche sur l'environnement et l'impact de l'environnement sur la pêche. Les principaux indicateurs pour ce domaine sont la capture totale par espèce, l'effort de pêche, la capacité des flottes, la prise par unité d'effort (PUE), les tailles des stocks, la température de l'eau, le taux de production par espèce et le type de système d'aquaculture, etc.

La *dimension économique* couvre les aspects économiques de la pêche et des processus de production aquacole, aux niveaux de l'unité, de la flotte et du pays. Les principaux indicateurs pour ce domaine sont : la valeur des débarquements / poissons commercialisés, les coûts de production, la rentabilité, la contribution au PIB, les recettes à l'exportation du poisson, etc.

La *dimension bien-être humain et social* couvre l'aspect lié aux ménages et communautés engagés dans la pêche et l'aquaculture et l'impact de la pêche et de l'aquaculture sur leur bien-être. Les principaux indicateurs sont l'emploi, la répartition du revenu, les moyens de subsistance, etc.

La *dimension gouvernance* couvre tous les aspects liés à la capacité de gérer la pêche ou de développer l'aquaculture, et comme exemples d'indicateurs on peut citer : l'existence d'une politique sur la pêche et l'aquaculture ou un système de SCS et le niveau de mise en œuvre de ces politiques et systèmes, le taux de recouvrement des coûts, la transparence et la responsabilité dans les systèmes / régimes de gestion de la pêche, le pourcentage des ressources cogérées, l'état des droits de propriété, etc.

B. Entités de production et processus de production

Sur la Figure 1, à la barre située en haut, les entités impliquées dans les processus de production sont indiquées, et à la barre située en bas le processus de production lui-même ; ils sont reliés via les différentes dimensions. Ceci montre que toutes les données recueillies doivent toujours fournir des informations sur le *processus de production* et *l'entité de production concernée*. Par exemple, le coût de production dans les unités de pêche artisanale est relié au ménage engagé dans la pêche, la PUE est reliée à une unité de pêche, et l'emploi dans l'aquaculture est relié à un ménage, etc.

C. Correlations

Le fait de relier les entités de production aux processus de production pour l'ensemble des données recueillies pour toutes les dimensions permet la liaison de l'information statistique à travers les différentes dimensions statistiques.

D. Statistiques et analyses

Sur le côté supérieur gauche de la Figure 1, les données recueillies, les *statistiques*, quittent le système et peuvent être analysées.

E. Intrants, produits, résultats et impacts

Après l'analyse, le système fournira des informations sur :

- les intrants nécessaires pour les différents systèmes de production ;
- les volumes produits ou les niveaux de production ;
- les résultats ou les revenus des entités de production ; et

- l'impact du processus de production sur les objectifs de développement audacieux, tels que la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le développement économique.

III.4. Les principes directeurs relatifs à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de l'information sur la pêche et l'aquaculture

La stratégie est guidée par les principes suivants² :

Durabilité : Les modalités de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur la pêche et l'aquaculture doivent être viables sur le long terme. En conséquence, un financement adéquat doit être assuré au niveau national.

Rentabilité : Compte tenu des contraintes budgétaires liées à la collecte de données en Afrique, les modalités de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur la pêche et l'aquaculture doivent être rentables et se concentrer sur l'essentiel, à savoir les données de base.

Meilleures données scientifiques : Les modalités de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur la pêche et l'aquaculture devraient contribuer aux meilleures données scientifiques qui puissent être mises à disposition. Des protocoles destinés à garantir la qualité et l'exactitude des données collectées et diffusées doivent être appliqués où cela s'avère approprié et autant que de besoin.

Des modalités de **participation et de concertation** pour la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur la pêche et l'aquaculture devraient adopter des mécanismes d'inclusion de toutes les parties concernées dans la préparation, l'analyse et la présentation de l'information sur la pêche. Les participants pertinents peuvent comprendre, entre autres, les pêcheurs, les représentants de l'industrie de la pêche et des organisations non-gouvernementales. Les États devraient, conformément au droit international, coopérer avec d'autres États dans le développement et le maintien de telles informations, le cas échéant, que ce soit directement ou à travers des organisations inter-gouvernementales appropriées, y compris les organismes régionaux de pêche et les accords régionaux sur la pêche. Les États devraient fournir des commentaires sur l'état et les tendances de la pêche à tous les participants concernés.

Comparabilité : Les indicateurs utilisés doivent être comparables entre les pays et les régions.

Objectivité et transparence : Les modalités de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur la pêche et l'aquaculture devraient contribuer à la fourniture de meilleures données scientifiques qui puissent être mises à disposition et à la transparence, tout en respectant les exigences de confidentialité. Toute incertitude liée à l'information sur l'état et les tendances doit être soulignée.

Ponctualité : Les modalités de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture devraient se traduire par la fourniture d'informations en temps opportun.

Flexibilité : Les modalités de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur la pêche et l'aquaculture doivent être suffisamment souples pour permettre les ajustements nécessaires afin de s'assurer qu'elles soutiennent de manière efficace l'élaboration et la gestion de politiques de pêche par la mise à disposition d'informations appropriées.

² Les principes ont été formulés par les participants à la réunion de réflexion tenue à Nairobi (2013) et s'inspirent des principes de la FAO-STF.

Appropriation : Les modalités de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur la pêche et l'aquaculture devraient faire partie des priorités nationales.

IV. UNE LISTE D'INDICATEURS DE BASE ET LE CADRE DIRECTEUR D'ÉCHANTILLONNAGE

Sur le continent africain, il est rare de trouver des données fiables sur les captures totales, la composition des captures, l'effort de pêche, la taille des flottes et les taux de capture, et les informations socio-économiques dans les deux secteurs des pêches et aquacultures industrielles et artisanales. A titre d'exemple, en Afrique de l'Ouest, seuls 15% des pays disposent d'informations fiables sur les captures totales de la pêche artisanale, 31% des pays disposent de données fiables sur l'ensemble des captures de la pêche industrielle, et 23% des pays disposent de données fiables sur le revenu des pêcheurs (de Graaf *et al.*, 2012). Il existe plusieurs contraintes liées à la collecte de données, dont les principales sont reprises ci-dessous :

- Les fonds pour la collecte de données indépendante sur la pêche à travers des enquêtes scientifiques sont limités et dépendent souvent des donateurs ;
- Les fonds et les dotations en personnel fournis par les gouvernements nationaux sont limités ou même inexistantes ;
- Les connaissances et les capacités disponibles pour la conception et la mise en œuvre d'enquêtes par sondage et leurs exigences statistiques sont limitées ; les enquêtes par sondage sont essentielles pour la pêche artisanale ;
- La faiblesse des dispositifs institutionnels au niveau national, par exemple les instituts de pêche, responsables de la collecte de données sur la pêche et l'aquaculture ne sont pas bien reliés aux bureaux statistiques nationaux et au niveau régional ; les accords institutionnels pour l'échange d'informations entre les organismes de pêche et les organisations économiques ne sont pas bien établis ;
- Les chiffres transmis n'incluent pas souvent les données agrégées sur les pêcheurs pratiquant la pêche de subsistance ou la pêche occasionnelle qui, durant certaines périodes de l'année, dépendent souvent des ressources halieutiques en tant que pêcheurs à temps partiel ;
- Pour l'aquaculture, la contrainte majeure est la limitation du cadre d'échantillonnage qui fournit des informations sur le nombre d'unités d'aquaculture, les caractéristiques de culture, l'aire couverte et les positions géographiques.

Compte tenu de ces contraintes, pour obtenir des données fiables auprès des différents secteurs de la pêche et de l'aquaculture il faut mettre en place des systèmes de collecte de données solides mais rentables, à même de fournir des informations de base sur les opérations de pêche et d'aquaculture.

La liste de données de base sur la pêche et l'aquaculture, que chaque pays devrait collecter, est présentée dans le Tableau 1. La série minimum couvre plus ou moins les besoins d'information nationaux et régionaux essentiels (par les ORP et les CER) pour la gestion de la pêche et de l'aquaculture et l'élaboration de politiques.

IV.1. Indicateurs et variables de base dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture

Indicateurs et variables

Une variable désigne ce qui est recueilli sur le terrain, et un indicateur est utilisé pour suivre l'efficacité ou la performance de la gestion – et des actions politiques mises en œuvre. L'élaboration de certains indicateurs requiert une association de plusieurs variables, et certaines variables, tels que la capture, l'effort et la valeur, sont cruciales pour une large variété d'indicateurs ou peuvent elles-mêmes être utilisées comme des indicateurs.

Tableau 1 : Variables de base à collecter au niveau national, indiquant le secteur couvert et la stratégie de collecte de données³

VARIABLE A COLLECTER	SECTEUR COUVERT	STRATEGIE DE COLLECTE DE DONNEES
Structure des flottes par unités de pêche, nombres et caractéristiques	Semi-industriel/Industriel/ Artisanal/intérieur	Recensement, enregistrement
Effort de pêche par unité de pêche / type d'engin	Semi-industriel/Industriel/ Artisanal/Intérieur	Basée sur l'échantillonnage, recensement
PUE par principale espèce et unité de pêche/ type d'engin	Semi-industriel/Industriel/ Artisanal/Intérieur	Basée sur l'échantillonnage, recensement
Capture totale par principale espèce et unité de pêche / type d'engin	Semi-industriel/Industriel	Recensement, rapports
Prix du poisson par espèce (navire/ site de débarquement/à la production /traitement)	Semi-industriel/Industriel/ Artisanal/Intérieur/ Aquaculture/ Transformation	Basée sur l'échantillonnage
Coût de production annuel par secteur et par unité	Semi-industriel/Industriel/ Artisanal/Intérieur/ Aquaculture/ Transformation	Basée sur l'échantillonnage
Emploi par genre et par secteur	Semi-industriel/Industriel/ Artisanal/Intérieur/ Aquaculture/Transformation	Basée sur l'échantillonnage
Quantité totale de poissons transformés, produits par type de produit et type de transformation	Transformation/Commerce	Basée sur l'échantillonnage
Quantité et valeur de produits aquatiques exportés par type	Transformation/Commerce	Recensement, rapports
Quantité et valeur de produits aquatiques importés par type	Commerce	Recensement, rapports
Taux de production par type de production aquacole et par espèce	Aquaculture	Basée sur l'échantillonnage
Nombre et aire de l'unité par type de production aquacole (ex : étang	Aquaculture	Recensement, enregistrement

³ Le composant semi-industriel est inclus pour refléter l'utilisation de ce terme pour les besoins de classification dans certains États membres.

et cages)		
-----------	--	--

Pour encourager la prise de décision éclairée sur la pêche et l'aquaculture en Afrique, les États membres devraient s'assurer qu'ils recueillent ces variables en temps opportun.

IV.2. Le cadre directeur d'échantillonnage

La pêche africaine est dominée par la pêche artisanale, et les données ne peuvent être collectées qu'au moyen d'enquêtes auprès d'un échantillon. À cet égard, il importe d'élaborer « un cadre directeur d'échantillonnage », comme le recommande la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales :

« Plusieurs organisations gouvernementales sont souvent impliquées dans la collecte et l'analyse des données sur l'agriculture, la pêche et la foresterie, mais sans coordination. Bien que le Bureau national des statistiques puisse effectuer un recensement de l'agriculture, les données sur la production annuelle pourraient provenir du ministère de l'agriculture, et la contribution des secteurs de la pêche et de l'aquaculture peut provenir d'une autre autorité et être ignorée ou négligée par le Bureau national des statistiques. Dans certains cas, les différentes organisations produisent des statistiques pour les mêmes aspects avec des résultats différents, ce qui perturbe les utilisateurs de données et rend difficile l'agrégation des résultats à travers les pays. Ceci signifie donc que les résultats diffèrent également au niveau international si ces organisations utilisent une source différente pour alimenter leurs bases de données ».

« L'intégration de l'agriculture dans le système statistique national sera basée sur des outils statistiques qui établissent un lien plus étroit entre les résultats des différents processus statistiques et les différentes unités statistiques. Ceci peut être réalisé à travers l'élaboration d'un cadre directeur d'échantillonnage, l'adoption de plans d'échantillonnage tels que les échantillons chevauchants, et la synchronisation des modèles de questionnaire et des enquêtes par questionnaire ». (Banque mondiale, FAO et Nations Unies. 2010)

Ce processus d'intégration est particulièrement important pour l'aquaculture et la pêche artisanale.

A. L'aquaculture et le cadre directeur d'échantillonnage

En tant que système d'élevage, l'aquaculture peut être comparée à l'agriculture et à l'élevage, et pourrait être couverte dans un cadre directeur d'échantillonnage.

B. La pêche artisanale et le cadre directeur d'échantillonnage

Le caractère dispersé de la pêche artisanale implique qu'elle peut être couverte seulement à travers des enquêtes auprès d'un échantillon. La base de telles enquêtes est « le cadre d'échantillon » qui est utilisé pour la conception du plan d'échantillonnage et l'estimation des paramètres de la pêche cible.

Ce cadre d'échantillon est souvent obtenu à travers une base de sondage mis en place par le département de la pêche. Cependant, les bases de sondage reçoivent des allocations limitées et des ressources humaines insuffisantes, ce qui conduit à des résultats statistiquement non valables. Le coût de la collecte de données sur la pêche artisanale peut être minimisé sans violer les procédures statistiques, en changeant les approches d'établissement du cadre d'échantillonnage, soit :

- en faisant usage des ressources externes, par exemple en incluant les questions de pêche dans les activités d'ordre général telles que le recensement de la population ou le recensement agricole ; et / ou

- en mettant en route un enregistrement complet combiné à l'octroi de licences et la numérotation des bateaux, cette dernière option pouvant fournir des données structurelles de base sur la pêche artisanale, car dans de nombreux pays les règlements sur la pêche prévoient ou mandatent les navires de pêche artisanale à se faire enregistrer, et les propriétaires de navires doivent obtenir une licence de pêche officielle.

V. CADRE INSTITUTIONNEL D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

La collecte de données sur la pêche et l'aquaculture est une responsabilité nationale, mais les informations recueillies seront utilisées par un grand nombre d'utilisateurs différents, et le système statistique devrait être en mesure de servir tous ces différents utilisateurs.

V.1. Utilisateurs de données

En principe, l'information sur la pêche est utilisée par différents groupes de parties prenantes pour :

1. établir des rapports sur l'état et les tendances du secteur de la pêche et de l'aquaculture à des fins de gestion ;
2. formuler des plans de gestion des ressources (organismes de tutelle nationaux et organismes régionaux de pêche) ;
3. formuler des plans de développement de l'aquaculture (organismes de tutelle nationaux) ;
4. soutenir l'élaboration de politiques relatives à la gestion des ressources, à la sécurité alimentaire, à l'emploi, etc. (au niveau national, les différents ministères ; et au niveau régional, les organisations économiques régionales).

L'exécution des activités ci-dessus engendre un flux d'information assez complexe, qui est décrit dans les paragraphes ci-dessous. Le partage de l'information des systèmes nationaux de collecte de données avec les différents utilisateurs est crucial et exige que des systèmes d'information nationaux sur la pêche et l'aquaculture soient en place, y compris des accords pour la fourniture et le partage de l'information.

A. Niveau national

Les données sur la pêche et l'aquaculture au niveau national sont souvent recueillies par le département de la pêche ou un institut de recherche sur la pêche. Les données sont analysées et utilisées pour établir des rapports sur l'état et les tendances de la pêche et de l'aquaculture, y compris le traitement, le SCS et le commerce, et pour élaborer des plans nationaux de gestion de la pêche. Les données agrégées sont fournies au bureau national des statistiques pour être intégrées dans le bulletin statistique national et utilisées par les décideurs. Les données agrégées peuvent également être mises à la disposition du grand public.

B. Niveaux régional et continental

Les informations seront fournies aux organismes régionaux de pêche en vue de la formulation de plans de gestion de la pêche pour les stocks partagés. En outre, des données agrégées peuvent être fournies soit par le département de la pêche ou par le bureau statistique national aux systèmes d'information régionaux en vue d'appuyer l'élaboration de politiques au niveau régional, plus particulièrement au niveau des CER.

C. Niveau mondial

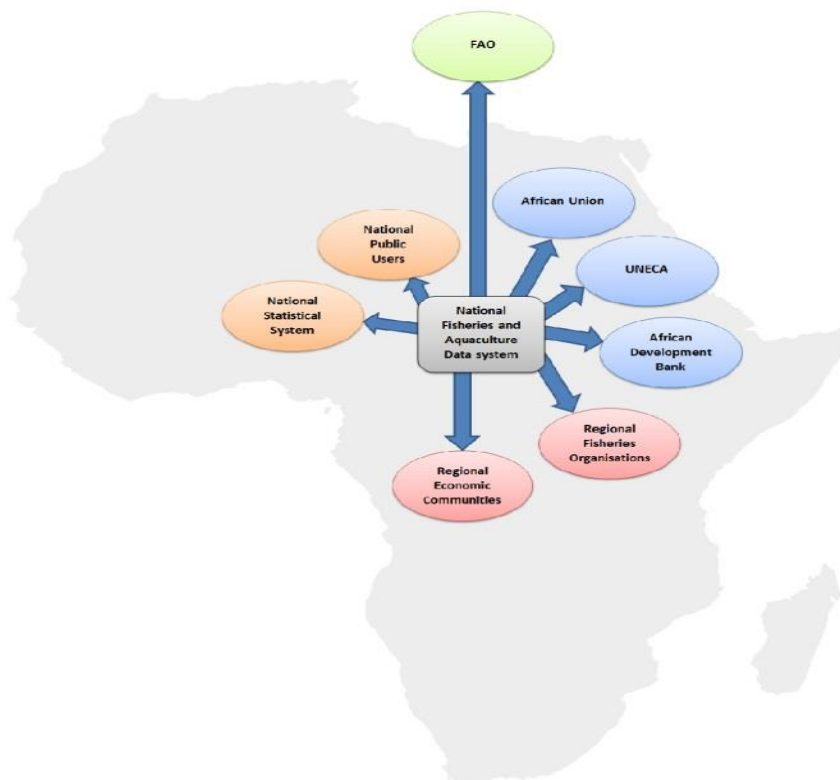
Les États membres de l'UA sont invités à communiquer les données sur la capture et la production aquacole, le commerce de produits de pêche, l'emploi et les flottes. La FAO réunit les données nationales dans des bases de données mondiales de la pêche qui sont mises à la disposition du public et sont largement utilisées pour les études et l'analyse des tendances. Les statistiques sur la pêche sont généralement soumises à la FAO par les autorités nationales du ministère ou l'institution appropriée, mais pour accroître

l'exhaustivité de l'information, les données sont également tirées d'autres sources (par exemple, les organismes régionaux de pêche du thon). La FAO gère également le Système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS : Fishery Resources Monitoring System) qui renferme des informations sur l'état des stocks, fournies par les ORP et les institutions nationales.

V.2. Système de partage d'informations

Des dispositions devront être prises au sein du ministère /département de la pêche et des organismes régionaux, pour mettre en place des systèmes/nœuds d'information sur la pêche en vue du partage de l'information, de la manière suivante :

- au niveau national, pour le partage de l'information avec le bureau national des statistiques et avec les utilisateurs publics ;



- au niveau régional, pour le partage de l'information avec les organes régionaux de pêche et les organisations économiques régionales ;
- au niveau continental, pour le partage de l'information avec l'UA, la CEA et la BAD ;
- au niveau mondial, pour le partage de l'information avec les partenaires au développement, y compris la FAO.

Le diagramme illustrant le partage de l'information est représenté dans la Figure 2.

Figure 2 : Diagramme de circulation de l'information des systèmes nationaux aux utilisateurs

Tous les États membres de l'UA devraient veiller à ce que des ressources financières et humaines suffisantes soient mises à disposition pour le développement et la maintenance des systèmes d'information nationaux sur la pêche, pierre angulaire de l'échange d'informations aux niveaux national, régional et mondial.

VI. BESOINS SPECIAUX AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL

VI.1. Cadres institutionnels au niveau national : statistiques sur la pêche et l'aquaculture et leur intégration dans les systèmes statistiques nationaux (SSN) et la Stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS)

A. Les systèmes statistiques nationaux (SSN)

Les systèmes nationaux de collecte de données sur la pêche sont souvent mal intégrés dans les systèmes statistiques nationaux et, par conséquent ils ne sont pas inclus dans la Stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS).

Le système statistique national comprend généralement :

- le bureau national des statistiques (ONS) au centre du SSN et généralement en charge de la coordination de toutes les questions statistiques nationales principalement liées au développement ;
- les unités et les directions des statistiques, les ministères de tutelle et d'autres organismes publics spécialisés ;
- les centres de formation, les écoles et les universités.

Le SSN est placé sous l'autorité du Conseil national des statistiques, qui contrôle le SSN dans son ensemble et surveille la mise en œuvre de la SNDS.

La mission du SSN consiste à :

1. assurer la coordination du système statistique national ;
2. assurer la conformité avec les principes fondamentaux des activités statistiques ;
3. assurer la coopération entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique ;
4. préparer le plan directeur pour le développement des statistiques ;
5. élaborer le programme statistique national annuel.

Le système statistique national (SSN) doit être en mesure de répondre d'une manière précise, efficace et durable aux changements en cours dans les sociétés et les économies des pays en développement et aux nouvelles exigences d'information engendrées par ces changements. Cette réponse nécessite un effort national coordonné visant à améliorer les mécanismes et les processus requis pour produire des statistiques pertinentes. Cet effort s'inscrit dans un processus de planification stratégique appelé « Stratégie nationale de développement des statistiques » (SNDS).

B. La Stratégie nationale de développement des statistiques

La Stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS) permet aux pays en développement de créer un système statistique fiable qui produit les données nécessaires pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes nationaux de développement. Elle aide également les pays à respecter leurs engagements régionaux et internationaux en matière de statistique (Objectifs du Millénaire pour le développement, processus d'intégration régionale, etc.).

Une SNDS donne à un pays une vision du développement des statistiques et un plan d'action détaillé et chiffré sur une période de 5 à 10 ans, qui couvre la production de toutes les statistiques officielles.

Tous les États membres de l'UA doivent s'assurer que la collecte de données sur la pêche et l'aquaculture est intégrée au système statistique national (SSN) et incluse dans la Stratégie nationale de développement des statistiques, et qu'elle reçoit des ressources financières et humaines suffisantes pour sa mise en œuvre effective.

VI.2. Cadres institutionnels au niveau régional

Au niveau régional, plusieurs défis se posent à l'échange d'informations, notamment l'insuffisance de ressources financières et humaines, l'inadéquation de la gestion, le manque d'infrastructure à même de faciliter le stockage de données, l'analyse statistique et l'infrastructure informatique. De plus, des défis institutionnels se posent en rapport avec les politiques, la législation, la faible coordination et le manque de système régional intégré.

Un véritable échange d'informations entre les niveaux national et régional et entre les différents acteurs exige que les gouvernements et les organismes régionaux se dotent de processus institutionnels. En particulier, des politiques et législations favorables devraient être mises en place à travers la révision des politiques existantes et l'adoption de parties pertinentes de la législation, nécessaires pour instaurer des cadres institutionnels et des accords de coordination visant à définir les liens entre les processus et les structures pour le stockage, la synthèse et l'échange d'informations.

La stratégie indique que les États membres de l'UA, directement ou par leur participation aux organismes et accords régionaux de pêche, devraient chercher et définir les politiques / stratégies et le cadre juridique à même de faciliter la fourniture et l'échange d'informations sur l'état et les tendances de la pêche, le cas échéant. Ces accords devraient définir le cadre institutionnel permettant aux organismes régionaux de recevoir, de stocker, de synthétiser et de diffuser des informations en abordant les rôles et les droits des partenaires, ainsi que la qualité, la transparence et la confidentialité des informations. Les communautés économiques régionales devraient développer une vision régionale et un plan d'action détaillé et chiffré pour l'élaboration des statistiques et surveiller leurs systèmes de collecte et d'analyse de données et de rapportage.

Toutes les organisations régionales devraient veiller à ce que des moyens suffisants soient prévus (ressources humaines et financières, équipements) pour la mise en place d'un système statistique fiable et viable, qui soit opérationnel et fournisse des informations sur la pêche et l'aquaculture aux utilisateurs.

VII. RENFORCEMENT DES CAPACITES AUX FINS DE DURABILITE

Les capacités doivent être renforcées, autrement les systèmes statistiques à mettre en place n'assureront pas l'exactitude, la durabilité, la pertinence, l'actualité, la comparabilité, la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur la pêche et l'aquaculture en Afrique. Elles doivent être renforcées aux niveaux national, régional et continental. Il est nécessaire de développer les capacités pour l'intégration régionale des statistiques sur la pêche et l'aquaculture de sorte que de plus grandes quantités et qualités de données sur la pêche et l'aquaculture puissent être mises à disposition et permettre aux institutions régionales, telles que les CER et les organismes régionaux de pêche, de guider l'harmonisation des politiques nationales sur la pêche et l'aquaculture.

En Afrique, le développement des capacités en matière de collecte de données sur la pêche et l'aquaculture a souvent porté sur la formation et la fourniture d'équipements, sans être appuyé par une stratégie claire. L'Afrique a besoin d'une stratégie de développement des capacités en matière de statistiques sur la pêche, qui prend en compte les besoins, les priorités, les défis et le contexte africain.

L'Union africaine devrait élaborer un mécanisme pour les liaisons et la création de synergies avec d'autres institutions et initiatives qui soutiennent le renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur le continent africain, tels que :

- (i) la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) ;
- (ii) la Banque africaine de développement (BAD) ;
- (iii) le Programme pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) ;
- (iv) les stratégies nationales de développement des statistiques (SNDS) ; et
- (v) le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique).

Pour intégrer les statistiques sur la pêche et l'aquaculture, et améliorer le renforcement des capacités à cet effet, il est important de :

- (i) mettre à jour le cadre juridique et réglementaire des statistiques ;
- (ii) intégrer la collecte, l'analyse et la diffusion de données nationales sur la pêche et l'aquaculture dans le SSN et la SNDS ;
- (iii) renforcer le rôle des services de vulgarisation de la pêche et de l'aquaculture en vue de la collecte de données ;
- (iv) évaluer et définir les besoins prioritaires des utilisateurs en information et adapter les données à ces besoins ;
- (v) encourager la coordination, la collaboration et les partenariats entre les parties prenantes ;
- (vi) améliorer l'infrastructure statistique, y compris le développement des capacités humaines et le renforcement des institutions en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données ;

- (vii) renforcer les capacités d'analyse et d'interprétation et élaborer une méthodologie et un format des résultats (les données sur la PUE, la production maximale équilibrée -PME, la composition des espèces, le rendement économique minimum -REM, la courbe des revenus, la rentabilité, les données sociales, le genre et la jeunesse, etc.) pour la prise de décision ;
- (viii) élaborer des programmes d'études appropriés sur la collecte de données et les statistiques sur la pêche et l'aquaculture et mettre en place des centres de formation régionaux / continentaux ;
- (ix) mettre au point des outils d'archivage et de diffusion qui devraient inclure un réseau de circuits de rapportage, depuis les institutions nationales, régionales, continentales jusqu'aux institutions internationales ;
- (x) promouvoir l'utilisation des technologies modernes dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données. Ces outils comprennent le SIG, les assistants numériques personnels, les smartphones, les tablettes, etc. ;
- (xi) prendre en considération le développement des capacités de toutes les parties prenantes en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données.

Tous les États membres de l'UA et les organismes régionaux devraient veiller à ce que le volet capacité statistique, une partie essentielle de la mise en œuvre de cette stratégie, soit pris en compte lors de la conception de systèmes de collecte de données sur la pêche et l'aquaculture.

VIII. PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE ET CONSIDERATIONS DE FINANCEMENT

La mise en œuvre de la Stratégie panafricaine pour l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture exige que :

- les États membres veillent à ce que la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture soient complètement intégrées dans la Stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS) ;
- les États membres veillent à ce que des fonds suffisants soient alloués pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture ;
- les organismes régionaux veillent à ce qu'une vision détaillée et chiffrée soit développée pour les statistiques et que des fonds suffisants soient alloués pour le stockage, le traitement, l'analyse et l'extraction de l'information sur la pêche et l'aquaculture ;
- l'Union africaine s'efforce de collaborer avec d'autres institutions, y compris la BAD, dans la mise en œuvre de la Stratégie panafricaine.

En outre, il faudrait envisager d'investir dans :

- (a) la création d'un réseau africain de centres de données/systèmes d'information nationaux sur la pêche et l'aquaculture convenablement équipés et dotés de personnel qualifié capables de fournir des informations fiables pour la planification économique locale, régionale et continentale ;
- (b) le renforcement des capacités statistiques des organisations régionales ;
- (c) la mise en œuvre de systèmes de communication électroniques modernes, tels que les connexions internet et les mécanismes de transfert de données, en vue de promouvoir une communication efficace et mettre plus facilement à disposition les données et les informations pour l'élaboration de plans de gestion et de développement de la pêche et de l'aquaculture.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de la stratégie, des actions sont proposées à différents niveaux, comme le montre le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Actions proposées pour l'opérationnalisation de la stratégie

INSTITUTION	ACTION/ACTIVITE	DELAI
CUA – UA-BIRA/NEPAD	1. Coordonner la mise en œuvre globale de la stratégie au niveau régional et dans les États membres	2014-2019
	2. Renforcer les capacités des États membres et des CER, y compris l'élaboration d'une stratégie de développement des capacités	2015
	3. Mettre en place un groupe de travail de la CUA sur la collecte de données et les statistiques	2014
	4. Intégrer la stratégie de collecte de données sur la pêche et l'aquaculture	2015
	5. Mettre en place des centres de données	2016

INSTITUTION	ACTION/ACTIVITE	DELAI
	continentaux pour les statistiques sur la pêche et l'aquaculture	
	6. Harmoniser le cadre de mise en œuvre de la stratégie avec les initiatives existantes	2014
	7. Élaborer un mécanisme de rapportage des progrès accomplis dans la mise en œuvre	2014
	8. Mettre en place des cours de formation régionaux pour la collecte de données et les statistiques sur la pêche et l'aquaculture	2016
CER	1. Formuler la politique régionale pour stockage, de la synthèse et de la diffusion de données cohérentes	2014
	2. Mobiliser des fonds pour recueillir des informations au niveau national et leur synthèse et diffusion	2015
	3. Renforcer la coopération et le renforcement des capacités humaines dans les États membres	2015-2019
	4. Mettre en place un mécanisme de stockage, d'analyse et d'extraction de données et informations sur la pêche et l'aquaculture	2015-2016
	5. Mettre en place des mécanismes de rapportage des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie	2014
ORG/ORGP/CB/AB	1. Mettre en place un centre de données régional pour les statistiques sur la pêche et l'aquaculture	2015
	2. Faciliter l'harmonisation des systèmes de collecte de données pour les stocks partagés	2014
	3. Compléter les efforts de mobilisation de ressources pour la région	2015
	4. Coordonner la mise en œuvre de la stratégie au niveau régional	2014-2019
	5. Soutenir et renforcer la stratégie de développement des capacités en matière de collecte, synthèse et diffusion de données	2015-2019
ETATS MEMBRES	1. Mettre en œuvre les parties de la stratégie qui abordent les efforts au niveau national	2014-2015
	2. Allouer des ressources suffisantes pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données	À partir de 2015
	3. Établir des liens institutionnels entre les organismes/ agences de collecte de données	2014
	4. Mettre en place des systèmes d'information / Centre de données nationaux pour les statistiques sur la pêche et l'aquaculture là où	2015

INSTITUTION	ACTION/ACTIVITE	DELAI
	ils n'existent pas encore	
	5. Entreprendre des actions de renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données	2014-2019
	6. Mettre en place une stratégie nationale pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur la pêche et l'aquaculture, là où il n'en existe pas.	2014
	7. Mettre en place des mécanismes de rapportage pour faciliter le partage de données et d'informations avec les utilisateurs nationaux et les organismes régionaux et continentaux	2014
	8. Sensibiliser les parties prenantes sur la stratégie et son plan d'action	2014-2016
	9. Surveiller la mise en œuvre de la Stratégie	À partir de 2015

Dans la perspective de refléter le fait que quelques-unes de ces actions devront être menées plus tôt lors de la mise en œuvre de la stratégie, ceci devra être intégré dans le plan opérationnel qui sera conçu et mis en œuvre par chaque pays ou organisation régionale, lorsque chaque entité fixera son propre ordre des priorités en ce qui concerne les actions proposées.

Le délai pour la mise en œuvre de la stratégie est de cinq (5) ans (2014-2019), et celle-ci sera évaluée en 2019, avec un examen à mi-parcours en 2017. Les pays, les organismes régionaux et la CUA devraient surveiller la mise en œuvre de la stratégie et faire rapport sur les progrès accomplis à la CMAPA.

Les principales sources de financement pour la mise en œuvre de la stratégie devraient être les gouvernements nationaux et les organismes régionaux.

REFERENCES

- African Development Bank. 2011. The Action Plan for Africa for Improving Statistics for Food Security, Sustainable Agriculture, and Rural Development. (http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Improving%20Statistics%20for%20food%20security_Sustainable_Agriculture%20and%20Rural%20Development.pdf).
- FAO. 2003. FAO Fisheries Department. The ecosystem approach to fisheries. *FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries*. No. 4, Suppl. 2. Rome, FAO. 2003. 112 p.
- FAO. 2003. Strategy for Improving Information on Status and Trends of Capture Fisheries. Rome, FAO. 34p.
- FAO. 2008 FAO. Strategy and Outline Plan for Improving Information on Status and Trends of Aquaculture. Rome, FAO. 2008. 73p.
- de Graaf G.J., Grainger R., Westlund L., Willmann R., Mills D., Kelleher K., and K. Korangteng. 2011. The status of routine fishery data collection in Southeast Asia, central America, the South Pacific, and West Africa, with special reference to small-scale fisheries. ICES paper 2012.
- Garibaldi, L. 2012. The FAO global capture production database: A six-decade effort to catch the trend. *Marine Policy*, 36, 760-768.
- World Bank, FAO, and United Nations. 2010. Global strategy to improve agricultural and rural statistics. Report 56719-GLB. World Bank, Washington, USA. 39 pp. http://www.icas-v.org/AgStat_GlobalStrategy_10.pdf